Maladie du sommeil : faut-il réécrire l'histoire ?

Louis FJ

• *PSR-THA/OCEAC, Yaoundé, Cameroun.*

Med Trop 2008 ; **68** : 586

Tout le monde connaît la grande épopée de la lutte contre la trypanosomiase humaine africaine au temps des colonies et la saga Jamot qui y est liée. Lapeyssonie l'a popularisée en son temps dans son livre « Moi, Jamot » et on ne compte plus les dissertations sur le sujet. On ne compte plus non plus les articles hostiles, souvent à relents anticolonialistes, sur la méthode coloniale, la médecine verticale ou le traitement des malades pour préserver une main d'œuvre suffisante à l'occupant colonialiste. Les débats s'étaient calmés depuis quelques années, mais un article récent vient relancer une polémique que l'on croyait définitivement enterrée. Dans une note intitulée « La trypanosomiase et l'expédition Jamot. Les pouvoirs ambigus de la prophylaxie militante » (*Concours Medical* 2008 ; 130 : 558-559), B. Taithe explique que la méthode Jamot, coloniale et autoritaire, péchait par ses carences éthiques ; caractérisée par une prise en charge verticale des maladies, elle inspire toutefois certaines ONG modernes. Et pour illustrer son propos, il n'hésite pas à préciser que l'aventure de Jamot se réduit en quelque sorte à justifier une présence coloniale en démontrant l'efficience d'une médecine de masse de type pasteurienne, que la distribution de masse d'un « menu chimique », sorte de potion alchimique à base d'arsenic composée à doses variables d'atoxyl et de tryparsamide, a conduit à des errements qui ont valu à Jamot sa disgrâce et que finalement, la méthode Jamot fut donc contestée sur le terrain, même si elle reste l'objet de grande admiration de la part des urgentistes. On se doute qu'un tel article n'est pas resté sans réaction, favorable (P. Bourdelais) ou non (X. Emmanuelli). Mais ce sont J-P. Bado et J-M. Milleliri (*Concours Medical* 2008 ; 130 : 816) qui ont posé la vraie question : peut-on appliquer nos critères éthiques a posteriori ? Pour eux, la question est de savoir quelle était l'éthique coloniale et il n'est pas éthiquement condamnable que Jamot ait utilisé tout ce qui était alors disponible pour le diagnostic et le traitement. Quant au consentement « éclairé » des malades, c'est faire preuve d'un anachronisme historique que d'en parler. Et c'est bien là que se trouve le fond du problème : il est facile de réécrire l'histoire à l'aune de nos principes éthiques du vingt et unième siècle. N'était-il pas plus pertinent de faire l'effort de se replacer dans le contexte du début du vingtième siècle et de mesurer ainsi l'œuvre d'un homme et de ses équipes qui faisait l'admiration de ses confrères et qui est toujours enseignée dans les manuels d'histoire du Cameroun où Jamot aurait utilisé des protocoles de traitements lourds qui n'étaient pas préconisés à l'époque ? Peut-être que si l'auteur avait eu meilleure connaissance des fameux postulats de Jamot, qu'il n'a jamais écrits mais qui étaient connus de tous ses contemporains, il aurait rédigé une note différente, moins polémique certainement. ■

• *Correspondance : louis_oceac@yahoo.fr*